

## EDITO

Chers Membres,

Et oui, c'est la rentrée !

Qui dit rentrée, dit agenda ! Vous allez découvrir le panel de nos activités que notre équipe vous a concocté. Parmi celles-ci, à noter sans faute, celle de notre colloque qui aura lieu les 20 et 21 février 2016 à la Marlagne.

Mais nous aurons l'occasion d'en reparler...

Tandis que nos petits et moins petits bouts reprennent le chemin de l'école, les activités « Bambins Bébés sourds bouquinent » vont également reprendre dans les bibliothèques. Si je vous en parle, c'est pour vous rappeler l'existence de cette activité phare de l'APEDAF. En effet, nous constatons que de moins en moins d'enfants sourds participant aux animations au sein des bibliothèques. L'on peut se réjouir que des familles et des enfants entendants y participent.

C'est que la langue des signes, les contes, les histoires attirent toujours. Mais c'est également un lieu de rencontre et d'échange pour de jeunes parents avec leurs enfants sourds, un lieu pour apprendre à raconter des histoires et attirer nos petits à la découverte du livre, de la lecture.

Aussi si l'envie vous dit, n'hésitez pas à rejoindre la bibliothèque la plus proche pour y participer. C'est grâce à l'implication de parents actifs que des activités se maintiennent, évoluent et changent ! Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à vous impliquer dans le projet BBSB, et assurez sa pérennité !

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence et nous souhaitons aux enfants une année scolaire riche en découvertes, en dépassements, et en moments agréables !

Bonne lecture !

Anne-Charlotte Prévot  
Présidente

## ACTUALITES DE L'APEDAF

### Présentation du Colloque 2016 : Introduction

Anne-Charlotte Prévot, Présidente

Comme vous le savez, l'APEDAF est une association de parents qui permet à ceux-ci d'échanger, de se rencontrer, et de cheminer depuis la petite enfance de leur enfant sourd jusqu'à l'âge adulte.

Auparavant, les enfants sourds étaient bien souvent soustraits à leurs familles et étaient pensionnaires d'écoles spécialisées. C'est pourquoi l'APEDAF s'est constituée fin des années 70 pour permettre, tout d'abord, l'inclusion des élèves sourds dans les écoles ordinaires choisies par les parents. Les parcours d'intégration dans l'enseignement ordinaire ont contribué à modifier les besoins des familles ; les parents ont fait appel au soutien de professionnels tout en devant trouver et développer leurs ressources propres pour accompagner au mieux leur enfant, pour répondre au mieux à ses besoins.

Les familles souhaitent être soutenues dans leur désir de promouvoir les ressources de leur enfant, ses qualités et potentialités. Elles ont besoin d'assistance informative, psychologique, émotionnelle, matérielle. Grâce à ce soutien, les parents opèrent des choix éducatifs, ils se réapproprient leur rôle de parent. Ils ont également besoin de croire en leur enfant et en leurs capacités à être responsable de l'avenir de celui-ci.

Depuis que l'APEDAF s'est constituée, nous constatons que les questions et préoccupations des parents d'enfants sourds sont toujours les mêmes mais celles-ci évoluent avec leur enfant. Les questions récurrentes sont : « Comment assurer l'épanouissement de mon enfant ? », « Existe-t-il des soutiens plus spécifiques à certains moments clés de l'existence ? », « Que faire au moment du diagnostic, quelles sont les décisions à prendre ? », « La parentalité est-elle différente lorsqu'elle s'exerce à l'égard d'enfants sourds ? », « Quels sont les rôles des professionnels à l'égard des parents ? », « Est-il normal de sentir dépossédé de son rôle de parents face à des professionnels ? »

C'est pour répondre à ces questions que l'APEDAF a choisi le thème de la parentalité pour son colloque. Le concept de parentalité, apparu ces dernières années, tente de définir la fonction « d'être parent » en tenant également compte des aspects juridiques, politiques, socio-économiques, culturels et institutionnels.

Au travers d'interventions de professionnels, de témoignages et d'ateliers, nous tenterons de répondre aux préoccupations suivantes:



- Comment rendre et développer le pouvoir d'agir des parents dans les différentes étapes de la vie de l'enfant ?
- Comment favoriser l'implication des parents ?
- Comment le parent peut-il prendre sa place face aux professionnels ?
- Quels sont les outils à leur disposition pour faire face à une décision difficile ?
- Comment communiquer avec son enfant sourd ?

Le colloque est l'occasion pour l'APEDAF de rassembler les parents, les personnes sourdes, les professionnels de la surdité. Les familles constituent le cœur de l'APEDAF et le colloque représente une occasion unique pour elles de s'exprimer. L'APEDAF vous y attend nombreux les samedis et dimanche 20 et 21 février 2016.



### Et si nous prenions le temps de dire...merci !

La solidarité est une des grandes valeurs véhiculées et vécues au sein de notre association de parents d'enfants sourds et malentendants. Notre slogan « de parents à parents » en témoigne très clairement. \*Chacun d'entre vous\* participe, d'une façon ou d'une autre, à cette entraide et nous vous en remercions vivement!

Le "Rotary Club de Mouscron" a soutenu notre association d'un montant de 4000€.

### Bonne nouvelle !

L'APEDAF a la plaisir de vous annoncer le lancement de son nouveau site internet : [www.apedaf.be](http://www.apedaf.be)  
Plus clair, plus moderne et plus interactif, vous y retrouverez toutes les informations sur notre asbl et ses activités.  
Bonne visite !

**Nouveau**  
**Site web**

### Présentation DVD

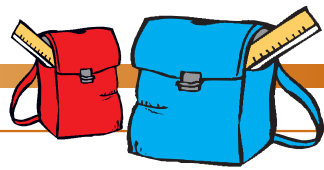
Les chargées de projets d'Education permanente

Qu'est-ce que l'identité sourde ? Nous pouvons appréhender cette question sous plusieurs angles : l'angle médical ou l'angle culturel. La personne sourde, au cours du processus de la construction de son identité, peut tendre plutôt vers le pôle déficitaire (la déficience auditive qui la singularise) ou le pôle culturel (l'appartenance à une communauté). L'APEDAF a déjà traité ce sujet en 2012 dans la brochure « Qui suis-je ? Ebauche de réflexion sur l'identité des personnes sourdes ». Mais cette brochure n'était pas accessible à une bonne partie des personnes sourdes. Pourquoi ? Le texte est très pointu et scientifique, avec des citations de sociologues, d'anthropologues, de psychologues... Quel média choisir pour permettre une plus grande accessibilité de cette thématique aux personnes sourdes ? Notre équipe a opté tout naturellement pour une vidéo signée et sous-titrée.



Afin de laisser la parole aux sourds, qui sont les premiers concernés par la question de leur identité, nous avons voulu ajouter à la vidéo une série de commentaires de personnes sourdes. Le contenu de la brochure « Qui suis-je ? Ebauche de réflexion sur l'identité des personnes sourdes » leur a été présenté et nous avons pu recueillir leur avis. Leurs réactions ont été filmées et incorporées dans le DVD. Il s'agit donc vraiment d'une co-construction d'un outil en partenariat avec le public cible et des associations qui le représentent.

Au travers de ce DVD, nous désirons également amener les personnes sourdes, les parents des enfants sourds, le corps médical et les institutions scolaires à s'interroger sur les pôles identitaires des personnes sourdes, conditionnés par notre modernité, afin de favoriser un meilleur accompagnement. De manière plus générale, nous voulons également susciter une réflexion sur les mécanismes de la construction de l'identité pour tout un chacun. Comment se construisent nos identités dans une société moderne telle que la nôtre ?



L'équipe des aides pédagogiques de Bruxelles

## Vive les vacances !

Une fois de plus, le soleil était au rendez-vous pour la fête de fin d'année du service des aides pédagogiques de Bruxelles. Quelle chance !

Les nombreux parents et enfants présents pour cet événement annuel incontournable ont été accueillis par une équipe à l'allure hawaïenne tandis que la salle de fête avait revêtu un petit air de plage et d'été. Le ton était donné :



### VIVE LES VACANCES !

Palmiers, coquillages, crocodile gonflable, chapeaux et lunettes de soleil, tout y était pour se sentir déjà bien loin de l'école !

Après un apéritif au cours duquel les différentes familles ont pu échanger tranquillement, nous avons démarré les jeux. Les participants se sont défoulés avec des pistolets à eau, se sont déguisés en vacanciers modèles, ont dessiné dans le sable etc.

Comme c'était agréable d'entendre rire et de voir les équipes relever les défis avec enthousiasme.



Nous avons ensuite partagé un délicieux buffet préparé par les bons soins de chacun. Merci à tous pour votre présence à cette journée extraordinaire et rendez-vous l'année prochaine !



L'équipe des aides pédagogiques de Bruxelles

## C'est la rentrée !

Nous espérons que le soleil des vacances vous aura remplis d'énergie et d'enthousiasme !

Comme chaque année, la rentrée est le moment de prendre un nouveau départ. Courage à tous nos élèves qui reprennent le chemin de l'école et tout particulièrement à Isaline et Nicolas qui ont obtenu leur CEB (Bravo !) et qui entament leur parcours dans le secondaire. Continuez tous à donner le meilleur de vous-mêmes ! Vous pourrez compter sur notre aide tout au long de cette année scolaire.



## Mardi 23 juin 2015 : journée détente

L'équipe des aides pédagogiques de Wallonie

Comme prévu, je suis allée chercher mes trois loustics à leur école de Wavre pour une journée un peu spéciale. L'année passée, j'avais proposé cette activité récréative aux trois plus grands mais cette fois Pierre et Johan étaient pris par d'autres festivités de fin d'année.



Enfin, Sophie a pris la place de son grand frère malgré les 10km de marche prévus...

J'étais un peu inquiète par rapport au temps, la veille il n'avait plu qu'une fois... c'est-à-dire toute la journée ! Tout s'est bien passé. Même Sophie a marché comme un chef, j'avais prévu de la porter de temps en temps mais cela n'a pas été nécessaire. Quelle énergie !

Et Hugo avait bien prédit l'avenir : il n'aurait pas mal aux yeux ce jour-là et pourrait venir ! Chouette ;-)

Nous avons fait de superbes ricochets dans les grandes flaques laissées par la drache de la veille. Et Sophie, toute contente d'avoir ses bottes, a pu patauger à son aise. Comme quoi, on peut prendre le proverbe à l'envers : chaque revers à sa médaille !

Nous avons pique-niqué dans le bois, à l'endroit repéré l'année précédente pour faire la fameuse cabane. Celle-ci s'est transformée en cabane pour animaux...

Nous avons eu la grande chance d'apercevoir 3 chevreuils, grâce à Simon qui nous a demandé de nous taire au bon moment.

De retour à la maison, nous avons dégusté le gâteau des anniversaires avec une pensée spéciale pour Hugo qui fêterait le sien le lendemain.

Ensuite nous avons pris la route pour rentrer à l'école, la tête pleine de nature... merci à vous trois pour cette très belle journée !

Félicitations à tous les enfants et adolescents que nous suivons pour les efforts consentis durant toute cette année scolaire. Profitez bien de vos vacances pour vous ressourcer ! Un tout grand BRAVO à Héloïse et Pierre qui ont terminé avec succès leurs humanités ainsi qu'à ceux qui ont passé leur CEB ou CE1D !



## Un service de l'ASPH (Association Socialiste de la Personne Handicapée)... à votre service.

Un doute sur une procédure, une décision, un droit éventuel ? Contactez la cellule législation du Secrétariat général de l'ASPH. Les assistantes sociales, expertes en législation, vous informeront des démarches à entreprendre, vous conseilleront.

### Handy droit® résulte d'une collaboration entre le Secrétariat général de l'ASPH et les Centres de Service Social de Solidarité-Mutualité Socialiste.

Vous avez vendu une maison, un terrain... Vous vous êtes marié... Votre médecin traitant vous octroie plus de points que le médecin du ministère... Votre conjoint hérite d'un parent éloigné... Ces événements peuvent avoir une incidence sur le calcul d'une allocation... Et vous ne l'avez pas signalé au Service Public Fédéral... Aujourd'hui, on vous réclame des arriérés...

### Procédures :

Récolter les renseignements, les avis, les protocoles... Constituer un dossier solide, en accord avec les législations en cours... soit dans le cadre de la collaboration avec les Centres de Service Social de la Mutualité Socialiste-Solidaris, soit en contact direct avec la personne handicapée.

### Première étape.

En accepter la défense. C'est la seconde étape. Le tout diligenté par la Cellule Législation de l'ASPH Secrétariat Général.

Une fois le dossier accepté et si le recours est fondé, l'ASPH suit, accompagne la personne demandeuse et son dossier... L'avocat percevra un montant forfaitaire directement calculé en fonction des arriérés perçus par la personne.

### Montants forfaitaires :

Une fois le dossier accepté par l'ASPH, une assistante sociale du Centre de Service Social de Solidarité-Mutualité Socialiste se rend chez la personne et fait signer un document appelé "Convention d'Honoraires".

Ce document reprend les montants à payer à l'avocat en fonction de la notification d'arriérés décidée lors du jugement.

Comme vous le savez certainement, depuis le 1er janvier 2014, les prestations d'avocats sont soumises à la TVA de 21%. En raison de ce changement législatif, nous avons dû modifier le défraiement forfaitaire qui était prévu pour l'avocat.

A la suite de notre rencontre avec l'ensemble des avocats du service Handy droit®, nous avons essayé de trouver la solution la plus « favorable » tant pour les affiliés que pour les avocats.

### En voici les montants :

- 0 € pour les dossiers dont le jugement est non fondé, pour les dossiers dont les arriérés sont inférieurs ou égaux à 1.000 €, les dossiers avantages sociaux, Fonds spécial de solidarité, Fonds communautaires et incapacité.
- 10% + TVA 21% du montant récupéré, majoré des intérêts pour les dossiers de 1000€ à 5000€,
- 500€ + TVA 21% pour les dossiers dont les arriérés sont supérieurs à 5000, 01€

### Quelle matière ?

Handy droit® défend les affiliés de l'ASPH auprès du Tribunal du Travail dans le cadre des dossiers concernant :

#### • Les allocations aux personnes handicapées

- Régime Actuel
  1. Allocation de Remplacement de revenu (ARR)
  2. Allocation d'intégration (AI)
  3. Allocation d'aide aux personnes âgées (AAPA)
- Ancien Régime
  1. Aide à la Tierce Personne
  2. Complément au Revenu Garanti
  3. Régime 69 et/ou 74

- Les allocations familiales majorées pour enfants handicapés ou malades
- Les reconnaissances médicales permettant de bénéficier d'avantages sociaux
- Les dossiers du Fonds Spécial de Solidarité INAMI
- Certains dossiers INAMI (matériels, kinésithérapie,...)
- Décisions de remise au travail
- Les interventions octroyées par

1. l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées,
2. le Service Phare,
3. l'Office de la Communauté Germanophone pour les Personnes Handicapées.

### Informations et Contacts

ASPH : Tél. 02/515.03.16 - 02/515.17.29 - 02/515 06 43  
E-mail : [asph@mutsoc.be](mailto:asph@mutsoc.be)

Source : <http://www.asph.be/AuQuotidien/MesDroits/Services/Pages/Handy droit.aspx>



## Campagne « Sourd et alors ? Je choisis mon emploi »

Les chargées de projet d'Education permanente



Cette année, l'APEDAF lance une campagne d'information et de sensibilisation.

Baptisée « Sourd et alors ? Je choisis mon emploi », cette campagne explore la thématique de l'accès au monde du travail pour les personnes sourdes et malentendantes.

L'objectif ? Accompagner les parents d'enfants sourds et malentendants dans leurs questionnements. Mais également informer et conscientiser le grand public et les employeurs afin de leur montrer que les personnes sourdes et malentendantes exercent des professions variées et sont épanouies dans leur environnement de travail.

La campagne se déroulera de septembre à décembre 2015 dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Je serai médecin, astronaute, infirmière ou explorateur ! ». Tôt déjà, tous les enfants rêvent à leur future profession et se projettent dans différents métiers. De leur côté, les parents sont un jour ou l'autre également amenés à se poser des questions sur l'avenir de leur enfant et, principalement sur leur avenir professionnel.

Ces mêmes questions peuvent revêtir une dimension particulière pour les parents d'un enfant sourd ou malentendant.

La surdit  de mon enfant va-t-elle  tre un frein   son d veloppement professionnel ?  
Les sourds peuvent-ils pr tendre   tous types de professions ?  
Comment pourrait-il se former de mani re ad quate avec sa surdit  ? Etc.

Le but l'APEDAF est de favoriser l' panouissement des enfants sourds et malentendants et de leurs familles. Il est important pour ces familles d'avoir la possibilit  d'imaginer un avenir au sens large pour leurs enfants, ce qui consiste  galement   envisager un projet professionnel.

De plus, il est essentiel pour un enfant sourd ou malentendant de pouvoir se projeter dans l'avenir en r vant   sa future profession. Au-del  de tous r ves, il est surtout important pour ces enfants d'avoir concr tement acc s   la profession de leur choix, une fois le moment venu.

C'est pourquoi   travers cette campagne, nous souhaitons pr senter les sourds et les malentendants comme des professionnels de qualit , au m me titre que les entendants. En effet, un sourd ou malentendant a les m mes capacit s intellectuelles qu'un entendant.

La surdit  n'est pas un frein   un  panouissement professionnel !

De mani re plus globale, cette campagne permet  galement de donner un autre regard sur la surdit  et de lutter contre des clich s r currents qui entourent cet handicap.

### Outils de campagne

Concr tement, comment allons-nous montrer que la surdit  n'est pas un frein   l' panouissement professionnel ? Pour cela, nous avons cr e plusieurs outils de campagne.

#### >> Le site internet

Le premier outil est un site consacr    la campagne « Sourd et alors ? Je choisis mon emploi ». Le site est disponible   l'adresse suivante : <http://apedaf.be/wordpress/campagne-2015/>. Vous y trouverez toutes les informations relatives   la campagne. Notamment

- Un r sum  des diff rents outils papier de campagne (affiches, guides etc) avec la possibilit  de les t l charger en ligne.

- Une galerie interactive de portraits professionnels de personnes sourdes et malentendantes.

Non, les sourds et malentendants ne sont pas cantonn s   un choix r duit de professions ! Ceux-ci peuvent pr tendre, au m me titre que les entendants,   un large panel de m tiers.

Notre "galerie de portraits" a plusieurs objectifs : montrer aux jeunes sourds et malentendants quels diff rents m tiers exercent aujourd'hui des sourds et des malentendants en Belgique francophone. Ces portraits s'adressent  galement au grand public et aux employeurs potentiels, toujours dans un but de sensibilisation et de changement des mentalit s.

Comme vont vous le d montrer les personnes que nous avons choisi d'interviewer, la surdit  n'emp che en rien d'atteindre ses r ves professionnels.

- Une analyse « L'acc s   l'emploi pour les personnes sourdes et malentendantes en Belgique francophone ».

- Une page destin e aux employeurs avec des informations sur le guide pour employeurs souhaitant engager une personne sourde ainsi que la possibilit  de t l charger ce guide en ligne.

- Une page « Bons plans pour trouver un emploi » pour les personnes sourdes et malentendantes

- Une page « r actions et t moignages » pour inviter toute personne (sourde, entendant, malentendant)   donner son avis sur la campagne,   partager des situations similaires   celles d crites dans la galerie de portraits ou encore   t moigner   titre personnel de son v cu en mati re de recherche d'emploi.

#### >> Les affiches

Les affiches sont le deuxi me outil de notre campagne 2015. Il y a trois affiches diff rentes au total. Le principe est simple : chaque affiche repr sente un adulte sourd qui exerce son m tier et,   ses c t s, un enfant sourd ou malentendant v tu   l'aide d'accessoires repr sentatifs de la profession de l'adulte.

La mise en sc ne de l'affiche  voque une projection dans le futur pour l'enfant sourd ou malentendant face   un adulte sourd et malentendant,  panoui dans sa profession.

Le slogan « Sourd et alors ? Je choisis mon emploi » envoie un message clair : **la surdit  n'est pas un obstacle   mon avenir professionnel.**

Vous souhaitez diffuser les affiches « Sourd et alors ? Je choisis mon emploi » ?

Elles sont t l chargeable gratuitement sur notre site internet : <http://apedaf.be/wordpress/campagne-2015/>.

Vous pouvez  galement commander une ou plusieurs affiches au 02/644.66.77 ou via [info@apedaf.be](mailto:info@apedaf.be)



#### >> Le guide pour les professionnels « J'engage une personne sourde »

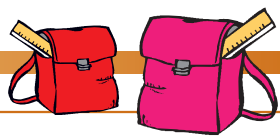
Notre troisi me outil de campagne est un petit guide qui a  t  con u directement pour les employeurs qui souhaiteraient engager une personne sourde ou malentendant.

Le guide a plusieurs objectifs : faciliter la r flexion que peut susciter l'engagement d'une personne sourde ou malentendant ; aider le futur employeur dans les d marches administratives ; donner des informations g n rales sur la surdit  ; donner des conseils et des astuces de communication pour que l'insertion de la personne sourde ou malentendant au sein de la nouvelle  quipe se fasse au mieux ou encore aborder le point des adaptations mat rielles.

Le guide « J'engage une personne sourde » est t l chargeable gratuitement sur notre site internet :

<http://apedaf.be/wordpress/campagne-2015/>

Vous pouvez  galement le commander au 02/644.66.77 ou via [info@apedaf.be](mailto:info@apedaf.be)



**Offre d'emploi**

L'APEDAF recherche actuellement

**Un(e) assistant(e) social(e) ou assistant(e) psychologue**

- Temps plein, statut ACS (Bruxelles)
- Responsabilités et missions
  - > contacts avec les parents d'enfants sourds et autres intervenants du secteur
  - > constitution de dossiers de subsides
  - > gestion de projets
  - > organisation d'animations diverses

• Profil recherché

- > facilité de contact avec les familles
- > aisance à prendre la parole en public
- > bonne capacité rédactionnelle
- > sens aigu de la coopération et du travail en équipe
- > capacité à relever des défis, autonomie, sens de l'organisation
- > pouvant se déplacer facilement (disposer d'une voiture)

• Atouts

- > expérience dans le domaine de la surdité ou du handicap
- > connaissance de la langue des signes

Intéressé(e)?

Envoyez-nous votre CV et une lettre de motivation à l'adresse [gestion-personnel@apedaf.be](mailto:gestion-personnel@apedaf.be)



L'APEDAF recherche actuellement

**Un(e) employé(e) administratif(ve) à orientation marketing**

- Mi-temps, statut ACS (Bruxelles)
- Responsabilité
  - > La personne aura en charge les dossiers de subsides liés aux projets de l'association ainsi que le développement de la recherche de fonds.
- Profil recherché
  - > Sens du contact
  - > aisance à prendre la parole en public
  - > bonne capacité rédactionnelle
  - > résistance au stress
  - > capacité à relever des défis
- Atout
  - > Expérience dans le domaine de la recherche de fonds.

Intéressé(e)?

Envoyez-nous votre CV et une lettre de motivation à l'adresse [gestion-personnel@apedaf.be](mailto:gestion-personnel@apedaf.be)



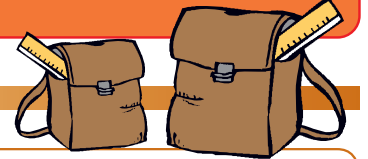
C'est quand une personne ose prendre des risques et s'impliquer personnellement qu'elle peut grandir et évoluer.

Herbert Otto



L'école contribue à la prospérité des sociétés, à l'élimination des discriminations de toutes sortes, à la défense de la paix et du bien commun, à la meilleure compréhension des peuples.

Corinne Lepage



**Angleterre : des milliers d'enfants chant-signent**

Début février, pendant une semaine, un grand concours appelé « Sign2sing » (Signer pour chanter) a été organisé pour battre le record du plus grand nombre de personnes qui signent et chantent en même temps.

Plus de 700 écoles et structures ont participé. Ce concours était organisé pour récolter des dons pour SignHealth (Signe Santé).

Cette association agit pour aider les sourds à avoir accès aux soins et aux informations médicales.



Source : <http://www.sign2sing.org.uk>  
Magazine : Fais-moi signe



**Auderghem : La crèche « Les mômes »**

La langue des signes pour communiquer avec les bébés



Le projet est tout à fait novateur. Depuis décembre, la crèche communale « Les mômes » mène une expérience pilote étonnante : tous les enfants apprennent la langue des signes. Le concept, qui vient des Etats-Unis, ouvre de nouvelles perspectives pour communiquer avec les bébés. Et cela avant même qu'ils ne parlent ! Plus calme, plus ouvert, plus réceptif... Les bénéfices sont nombreux pour les enfants « entendant » en bas âge. L'année dernière, la crèche a accueilli un enfant malentendant, explique Nathalie Blanchart, directrice. « On s'est rendu compte que les autres enfants étaient très intéressés par le langage des signes.

Comme il y avait des membres du personnel qui voulaient apprendre, nous nous sommes renseignés. Nous avons découvert ce concept et on s'est lancé". Toute l'équipe a suivi une formation spécialisée. » Y compris les dames des cuisines. Au cœur de la démarche : les signes liés à la vie quotidienne de la crèche. « Nous avons travaillé les mots qui tournent autour de la famille, des soins, des vêtements, des émotions, des jeux, etc. » Résultat : un mois plus tard, les plus grands "signent" tous. Et les plus petits s'y mettent de plus en plus. La crèche a créé une page Facebook privée où les parents peuvent suivre les activités et apprendre eux aussi les nouveaux signes du jour. « Il y a un réel enthousiasme ; les parents s'impliquent énormément ». Il faut dire que c'est pour eux une nouvelle manière de communiquer avec leur enfant. Et de le comprendre. « On a longtemps cru que l'apprentissage de la langue des signes pouvait retarder l'apprentissage du langage », précise l'échevine de la Petite Enfance.

« En réalité c'est tout le contraire qui se passe. Des études montrent que la méthode a énormément d'effets positifs, y compris sur le développement neurologique. Quand on y pense, c'est normal : tous les enfants s'expriment par signes avant même de parler. Pour dire au revoir, montrer quelque chose, faire bravo... » On ne remplace absolument pas le langage parlé, confirme Nathalie Blanchart. « Chaque signe est appuyé oralement. On permet simplement à l'enfant qui ne parle pas encore de se faire comprendre autrement qu'en pleurant. Avec la langue des signes, l'enfant peut montrer qu'il a faim, qu'il a froid, qu'il a soif... même s'il n'arrive pas encore à le dire. C'est très rassurant pour lui et pour les parents ». Et ça marche...

Source : magazine d'information de la Commune d'Auderghem n°88



**AU FOYER DES SOURDS ET MALENTENDANTS ASBL**

Formation d'anglais donnée en langue des signes par une professeur d'origine américaine !  
Inscrivez-vous vite, les places sont limitées !



Les cours débuteront le 6 octobre pour se terminer le 15 décembre 2015  
Pour plus d'info : <http://www.fsmtsd.be/6-octobre-au-1...>



L'APEDAF vous rappelle qu'une équipe d'aide pédagogique accompagne votre enfant dans l'enseignement ordinaire.

- Suivi individuel et personnalisé,
- Aide en AKA, LPC, langue des signes et français signé,
- A l'école et/ou après l'école.

Pour plus d'informations :

n'hésitez à prendre contact avec l'APEDAF au 02/644 66 77 ou [info@apedaf.be](mailto:info@apedaf.be)



## CARNET ROSE



Nous sommes ravis d'apprendre la naissance de la petite GWENAËLLE, le samedi 4 juillet 2015. L'APEDAF souhaite tout le bonheur du monde à l'heureuse maman Delphine MICHIELS.

Bienvenue à Elisa, née le 27 août 2015 et toutes nos félicitations aux parents, Marie HEYLEBROECK et Harrison.



## UN PETIT AU REVOIR



C'est avec joie que j'ai accepté de déposer un petit mot de remerciement dans la Parentière.

Après de nombreuses années passés à l'APEDAF plus 8 ans tant qu'informaticien mi-temps où il y a eu des bons moments et quelques plus intenses (eh oui, ça arrive....), rien n'est parfait mais cela reste dans l'ensemble un bon souvenir, rassurez-vous!

J'ai été ravi que ma contribution au sein de l'ASBL ait pu améliorer la production du travail et la modernisation de l'équipement informatique... En effet, à mon arrivée, leur système était presque moyenâgeux...

Grâce à l'APEDAF que je remercie de fait, j'ai pu lancer mon activité d'indépendant informatique combiné mon mi-temps d'employé, situation qui était parfaite pour moi car cela m'a permis de me lancer comme indépendant complet par la suite.

Je remercie très sincèrement encore à l'APEDAF de m'avoir engagé et m'avoir donné cette belle opportunité.

Durant mes années d'APEDAF, j'ai eu l'occasion de croiser différentes personnalités mais toutes décidément intéressantes,

Un tout grand merci au CA, à la directrice ainsi qu'à l'équipe !

J'espère que ma joie et mon humour ne vous feront pas trop défaut ce que je comblerais rapidement je l'espère aussi car l'APEDAF m'a demandé de devenir leur IT "externe", et j'ai accepté avec plaisir car je ne souhaitais pas perdre contact avec l'APEDAF :-)

Bonne chance pour la suite, surtout pour les colloques et j'imagine que de nombreux défis difficiles les attendent...



ERIC NILE

## PROCHE DES PARENTS



### "L'accompagnement des jeunes implantés dans le monde des études".

Monsieur BAIVERLIN, papa de Nicolas

Avant de commencer un speech sur l'accompagnement de l'adolescent implanté dans le monde des études, il faut poser, je crois, trois constats de changements fondamentaux par rapport à l'école primaire.

1. Notre enfant n'en est plus un. Il est un teenager dans toute sa complexité et, particulièrement, dans son besoin d'être comme et avec le groupe.

2. Nous n'avons plus en face de nous 1 ou 2 enseignants dans une seule classe. Nous avons 10 à 20 enseignants dans autant de classes. Et ces enseignants ont une distance beaucoup plus grande par rapport à notre enfant et à sa surdité.

3. Les parents doivent s'impliquer plus et doivent progressivement faire participer le teenager.

Partant de là, nous devons :

1. Convaincre notre enfant du besoin qu'il a d'être aidé. Mais aussi le convaincre que cette aide ne le rend pas différent des autres et ne se fait pas au détriment du temps qu'il peut passer avec le groupe.

2. Convaincre les professeurs qu'ils ont dans leur classe un élève dont les besoins et les capacités de compréhension diffèrent. Mais son intelligence et sa capacité à réussir sont les mêmes que ceux des autres enfants. Tous les parents ont déjà entendu au moins une fois : "s'il est handicapé, il y a des écoles pour ça !"

3. Nous reposer moins sur les autres mais plutôt servir de lien entre tous les intervenants.

----- 1 -----

Nous avons en Belgique plusieurs niveaux d'aides.

La Belgique étant un Etat fédéral, différents niveaux de pouvoir public interviennent. Parfois ils se superposent, parfois ils se recoupent.

Pour schématiser, l'aide à la personne se fait au niveau des Communautés ou des Régions. La sécurité sociale est fédérale.

En gros, c'est plus compliqué qu'en France .... mais beaucoup moins cher,

Mais c'est quand même moins compliqué qu'en Autriche, en Allemagne ou en Suisse.

----- 2 -----

L'aide dans le cadre de l'école est organisée par les associations de parents (APEDAF) dans la partie francophone, le sud, et par la Communauté flamande dans le nord.

Cela commence à l'âge de 3 jusqu'à 18 ans voire plus dans une province.

Ces personnes accompagnatrices, aides pédagogiques - ce sont en général des logopèdes, elles peuvent aider l'enfant de 2 à 7 heures par semaine en Flandre, de 1 à 24 h en région francophone. Il peut y avoir également des interprètes en L.S. en Flandre de 1 à 20 h par semaine. En septembre 2015, on passera à maximum 4h semaine d'interprète en L.S.

Les aides pédagogiques travaillent dans le cadre de l'école sauf pendant les vacances scolaires où elles continuent leur encadrement ou leur représentation de l'Association un mois sur les deux mois de vacances.

----- 3 -----

Encadrant 2 à 4 enfants, les aides pédagogiques sont très proches aussi bien des parents que des professeurs. Elles sont le lien entre les parents, l'école et l'orthophoniste.

Leur tâche est vaste et comprend:

- de faire prendre conscience de la surdité aux différents professeurs.

Leur expliquer concrètement les règles de base dans l'enseignement d'un sourd ainsi que les difficultés qu'un jeune sourd peut rencontrer dans son parcours scolaire.

- d'aider à la compréhension des matières par l'enfant via la langue des signes ou via un code phonétique (LPC, Cued Speech)

- L'interprétation en L.S.

- La remédiation scolaire.

- L'aide aux devoirs.

- Le reporting aux parents de l'évolution de l'enfant, ceci en concertation avec la coordinatrice de l'APEDAF, la logopède et le titulaire de classe, voire la direction de l'école.

Cette concertation est suivie d'un rapport écrit reprenant les progrès et lacunes et surtout la définition et la répartition des tâches futures entre les professionnels.

----- 4 -----

Tout ceci est pris en charge par les Communautés à raison de 70, 95 ou 100 %.

Pour les 10 à 30 % restants, les parents sont priés de s'impliquer en participant à l'Opération Souris, vente de souris en chocolat au profit de l'aide pédagogique dont les profits sont intégralement dédiés au paiement des salaires et des frais de déplacement des aides pédagogiques.

Les parents ont l'obligation de vendre un minimum de boîtes de souris en chocolat pour bénéficier d'une aide pédagogique. On remarque aussi que les parents s'impliquant le plus dans cette vente sont également ceux qui s'impliquent le plus dans le suivi de leur enfant et dans la coopération avec l'aide pédagogique.

En une dizaine d'années, l'Opération Souris est devenue la 4ème plus importante manifestation de ce type en Communauté française de Belgique.

----- 5 -----

Les Communautés sont (ou sont en passe de l'être) à l'origine d'une circulaire sur la personne handicapée.

Pour les sourds et malentendants, il est demandé aux écoles de :

- ne pas faire de compréhension à l'audition dans l'apprentissage des langues étrangères

- donner les questions par écrit ou de prévoir un interprète en L.S.

- donner plus de temps pour les interrogations

- .....

----- 6 -----

De plus, en région francophone, les Centres de revalidation fonctionnelle peuvent donner, ou prescrire, selon l'éloignement de l'enfant par rapport au centre, 2 à 4 séances de 30 minutes de logopédie remédiate.

A ce service s'ajoute :

- Un bilan pluridisciplinaire annuel.

- Le bilan est partagé avec les parents et les aides pédagogiques

- La mise à disposition, le réglage et l'entretien de l'implant cochléaire.

- La fourniture de matériel comme système FM....

Ceci est pris en charge par la sécurité sociale.

----- 7 -----

Les derniers organismes de soutien sont AWIPH, PHARE et VAPH qui sont des organismes de soutien à la personne handicapée et qui procurent du matériel tel que le système FM, ....

Ceci ressort du budget des Régions.

En conclusion, les aides, les contacts, les informations sont nombreux et variés.

Cela semble une évidence mais pourtant " Il y a tant de portes qui s'ouvrent devant ceux qui en ont besoin ! Il ne faut surtout pas les fermer".

Il faut saisir toutes les opportunités d'aide au développement de nos enfants.



**Un bricolage pour lutter contre les gros mots dès la rentrée**

Explications pour réaliser une boîte à gros mots.

Il est souvent difficile d'empêcher les enfants de dire des gros mots. Voici une idée simple et ludique : Réaliser "la boîte à gros mots" qui permet de collecter les amendes "payées" par ceux qui disent des gros mots. La réalisation de la boîte est rapide et simple, suivez les instructions!

**Fournitures pour réaliser cette boîte anti gros mots**

- Boîte de conserve (1/4 de litre)
- Papier de couleur épais
- Feuilles de mousse ou formes en mousse à coller
- Ciseaux
- Feutre

**Fabrication de la boîte à gros mots**

Pour la fabrication de la boîte à amendes à gros mots, aidez votre enfant à:



• Laver et essuyer une boîte de conserve - la taille est à choisir en fonction du "butin" attendu !

• Mesurer la boîte et calculer la circonférence et la hauteur.

• Dessiner un rectangle ayant en longueur la circonférence de la boîte et en largeur la hauteur

• Dessiner un cercle de la circonférence de la boîte de conserve sur une feuille de papier de décoration. En gardant le même point central, dessiner un second cercle égal à la circonférence + 2 cm. Ce cercle deviendra le dessus de la boîte à amendes à gros mots. Il est donc préférable d'utiliser un papier assez solide.

• Découper le rectangle et le cercle de papier.

• Découper des languettes tout autour du cercle de papier en s'arrêtant au niveau du plus petit cercle.

• Coller du ruban adhésif au centre du cercle de papier. Dessiner et découper une fente de 2,5 cm sur 0,5 cm, à l'endroit où a été collé le ruban adhésif.

• Poser le couvercle de papier sur le dessus de la boîte de conserve, plier les languettes et les coller tout autour de la boîte de conserve pour la fermer.

• Rouler la boîte de conserve dans le rectangle de papier et le fixer en le collant.

• Dessiner et découper une grosse étiquette en forme de "T" dans du papier cartonné. Découper une 2e étiquette de couleur rectangulaire et la coller sur l'étiquette en T puis écrire le nom "Boîte amendes à gros mots"

• Décorer l'étiquette et la boîte.

• Coller les 2 étiquettes au dos de la boîte à gros mots.

• **La boîte à amendes à gros mots est terminée !**

Source: <http://www.teteamodeler.com/activite/bricolage/boite/boite-a-gros-mot-suite.asp>



NOUVELLES ACQUISITIONS DISPONIBLES AU CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'APEDAF - BRUXELLES



**Savoir dire : un savoir faire**

Juarez-Sanchez Adoracion, Monfort Marc Entha

Les auteurs, qui dirigent un centre d'orthophonie et une école d'intégration pour enfants sourds à Madrid, ont condensé leur expérience et leurs réflexions dans un ouvrage dont le but principal est de répondre au besoin qu'ont les parents de connaître tout ce qui concerne la surdité de leur enfant.

Ce livre, essentiellement pratique, est écrit pour les parents, mais aussi pour tous ceux qui prennent en charge les jeunes enfants sourds.

Pour un enfant sourd, pour sa famille et pour l'équipe pluridisciplinaire qui va le prendre en charge, l'acquisition de la langue française est toujours un défi, que ce soit à partir d'une option communicative monolingue (langue orale seule) ou bilingue (langue orale et langue des signes).

Une première partie essaye de mettre à la portée de chacun l'ensemble de l'information indispensable pour comprendre la surdité de l'enfant et ses implications sur son développement.

La deuxième partie résume le parcours proposé aux familles, à partir d'un modèle d'accès à la langue orale qui se veut compatible avec les différentes méthodologies éducatives actuelles et la grande variété des cas individuels.

Ce sont des pages imprégnées du besoin et du plaisir d'apprendre à communiquer.



**Surdités, implants cochléaires et impasses relationnelles**

**Les enfants inouïs**

Manuel CAJAL

Les progrès accomplis en matière de technologie de l'implantation cochléaire procurent à l'enfant et à l'adulte, dans certains cas, une audition artificielle de remplacement lorsque l'audition naturelle fait défaut.

Nulle magie pour autant. Une fois implantée chirurgicalement, la prothèse devra subir de nombreux réglages qui demanderont beaucoup de patience et de délicatesse.

Un long temps sera nécessaire pour que le travail rééducatif permette à l'enfant sourd, qui ne parle pas, d'entendre, c'est-à-dire de saisir par la pensée ce qu'il aura ouï, et d'articuler quelques mots.

D'autres, ayant entendu et parlé avant de perdre l'audition, auront un trajet généralement plus rapide.

Dans cet ouvrage, l'auteur décrit et analyse en clinicien la façon dont les enfants accompagnés ont réagi dans leur chair, leur esprit et leur cœur face à l'appareillage venu bouleverser leur vie.

Le travail psychothérapeutique, présenté avec un grand respect des personnes, ne masque ni les difficultés, ni les avancées.

Il ne prétend pas répondre à toutes les questions. L'objectif est d'aider les familles, les sujets sourds porteurs d'implant et les professionnels à trouver du sens face à certaines situations incompréhensibles liées à l'effraction de cette nouvelle technologie aujourd'hui largement banalisée et aux impasses relationnelles qu'elle peut révéler.

Sans préjugé ni dogmatisme, il montre comment il est possible d'œuvrer à l'humanisation du petit d'homme au-delà du secours de la technologie.

**MESSAGE DE LA REDACTION**



Nous estimons qu'une association pluraliste comme la nôtre doit rester ouverte et permettre l'expression de diverses sensibilités. Si nous nous réservons, bien sûr, le droit de ne pas publier les articles extrémistes, en totale contradiction avec les valeurs que nous défendons, voire même sans intérêt, il n'en reste pas moins que les articles publiés engagent essentiellement leurs auteurs et ne signifient aucunement que notre association aurait, d'une quelconque manière, décidé de privilégier l'opinion qu'ils expriment au détriment de toutes les autres.

L'équipe de la rédaction